



PROJET N°23. D'OPTIMISATION, DE COLLECTE, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS SOLIDES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Autorité contractante	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
Point focal CNP-PPP	M. BANGA Jean Louis
Secteur	Énergie, Mines, Hydraulique, Environnement, Hygiène
Sous secteur	Gestion des déchets

Caractéristiques Générales

Description sommaire	<p>Le projet vise à mettre en place une organisation complémentaire qui permettra d'optimiser la nouvelle organisation du système de gestion des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan, opérationnel depuis novembre 2018. Il permettra la construction et l'exploitation des infrastructures complémentaires (Centres de Transfert, Centres de Tri et déchetteries, 01 Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique) afin d'apporter une réponse adéquate à la problématique des déchets solides dans les localités satellites (Grand Bassam, Sikensi et Dabou) tout en promouvant la valorisation et le recyclage. Le projet favorisera également la prise en compte des catégories de déchets exclues des périmètres concédés tels que les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets de constructions, les déchets d'activités économiques (commerces, restaurants, hôtels, industries, artisans, etc.). Le projet consiste en la construction et exploitation des infrastructures complémentaires de gestion des déchets solides : • 3 centres de transfert à Grand Bassam, Sikensi et Dabou pour optimiser le nouveau système de collecte des déchets solides ménagers et assimilés ; • 1 Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) avec une chaîne de tri ; • 1 déchetterie pour la gestion et la valorisation des déchets verts, des déchets de démolition (gravats) et des déchets domestiques encombrants.</p>
Textes applicables	<ul style="list-style-type: none">• ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;• décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé ;• décret n°2018-359 du 29 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé.



Intérêt du projet	Réduction des coûts de transfert des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA) au Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen. Mise en place des filières de collecte et de valorisation des déchets exclus du périmètre de la convention de délégation (déchets d'activités économiques, déchets verts, des déchets de démolition (gravats) et des déchets domestiques encombrants).
Localisation	District Autonome d'Abidjan
Coût estimé	27 553 000 000 CFA

Informations spécifiques à la structuration en PPP

Périmètre d'activités à confier au partenaire privé	Le Partenaire Privé assurera les missions suivantes : • Exploitation des centres de transfert, et du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) ; • Organisation du transfert des déchets des Centres de Transfert aux Centres de Valorisation et d'Enfouissement Techniques (CVET) de Kossihouen et d'Attiekoua.
Répartition envisagée des investissements	• Investissement privé : 10% ; • Investissement public : 90% (Etat/Banque Mondiale).
Type de partenariat envisagé	PPP à paiement public.

Statut du projet